



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 2 décembre 2015 — N° 136

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Merlini (La Prairie) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire du Centre de femmes L'Éclaircie.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'abbé Paul-Émile Labrie pour ses 50 ans de vie religieuse.

Mme Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner la création de la Miellerie du Cratère de Charlevoix SENC.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des personnes handicapées.

Mme Ouellet (Vachon) fait une déclaration afin de souligner la contribution de la Grande Guignolée des médias à la communauté de la Rive-Sud.

2 décembre 2015

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration afin de souligner le 70^e anniversaire de l'entreprise Herwood inc.

M. Blais (Charlesbourg) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire du Club Optimiste de Charlesbourg.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de féliciter Mme Evelyne St-Onge pour son doctorat honorifique de l'Université du Québec à Montréal.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Paul Labrecque pour sa carrière au Jardin zoologique de Granby.

M. Lisée (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des personnes handicapées.

À 9 h 51, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

2 décembre 2015

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Maurice Martel, ancien député de Richelieu.

Présentation de projets de loi

M. Coiteux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 87 Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 87.

Mme Weil, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 77 Loi sur l'immigration au Québec

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 77.

Dépôts de documents

M. Coiteux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2014-2015 du Centre de services partagés du Québec.

(Dépôt n° 1805-20151202)

2 décembre 2015

M. le président dépose :

La lettre, en date du 1^{er} décembre 2015, que lui a adressée M. Jacques Frémont, président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, l'informant de sa démission, au plus tard le 30 juin 2016.

(Dépôt n° 1806-20151202)

Dépôts de rapports de commissions

M. Gaudreault (Jonquière), à titre de président, dépose :

Le rapport de Commission de l'administration publique qui, les 8, 16 et 23 septembre, les 7 et 22 octobre ainsi que le 18 novembre 2015, a procédé aux auditions des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics portant sur : la gestion administrative de la Commission des libérations conditionnelles, la gestion administrative de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, les contrats présentant des situations à risque au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, l'application de la loi à l'égard de la sécurité et de l'exploitation des barrages, les lésions professionnelles : indemnisation et réadaptation des travailleurs, la gestion administrative de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, la gestion administrative et les engagements financiers de la Commission de la fonction publique du Québec, la gestion administrative et les engagements financiers du ministère du Conseil exécutif. Le rapport contient des observations, des conclusions et 30 recommandations.

(Dépôt n° 1807-20151202)

M. Pagé (Labelle), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, le 6 novembre 2014 ainsi que les 14 et 19 mai 2015, a procédé à l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. La Commission s'est également réunie en séance de travail les 24 septembre, 6 novembre et 4 décembre 2014, les 24 février, 19 mars, 2 avril, 6 et 27 mai, 11 juin, 19 novembre et 1^{er} décembre 2015, relativement à ce mandat. Le rapport contient 16 recommandations.

(Dépôt n° 1808-20151202)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 187 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien des services de proximité de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est.

(Dépôt n° 1809-20151202)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Paradis (Lévis), conjointement avec M. Rochon (Richelieu) et Mme Roy (Arthabaska), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte qu'il y a actuellement plus de 3 500 adultes qui attendent une place permanente en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD);

QUE l'Assemblée nationale demande au ministère de la Santé et des Services sociaux de publier sur son site Internet un portrait de l'attente dans chaque CHSLD afin que les aînés, les adultes, et leurs familles cherchant une place soient informés et puissent effectuer un choix éclairé.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

2 décembre 2015

M. Couillard, premier ministre, présente une motion concernant l'élection du deuxième gouvernement de Robert Bourassa, le 2 décembre 1985; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

—————

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Hivon (Joliette), conjointement avec M. Paradis (Lévis) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le consensus québécois ayant mené à l'adoption de la Loi concernant les soins de fin de vie;

QU'elle rappelle le travail réalisé depuis six ans par les élus québécois, de manière transpartisane, dans l'ouverture et le respect, et en collaboration étroite avec la population du Québec;

QU'elle tienne compte des personnes malades en fin de vie, pour qui l'entrée en vigueur de cette loi est source de sérénité et de réconfort;

QU'elle exige du gouvernement fédéral qu'il reconnaisse la validité de la loi québécoise concernant les soins de fin de vie.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

—————

M. Khadir (Mercier) présente une motion concernant la disparition des 43 étudiants de l'École normale d'Ayotzinapa au Mexique, en septembre 2014; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

2 décembre 2015

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées principalement à l'occasion du discours sur le budget du 26 mars 2015;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 76, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 59, Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes.

M. Ouimet, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin d'organiser la suite du mandat de la Commission d'étudier le rapport sur la mise en œuvre du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.
- _____

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 54, Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal, ainsi que les amendements transmis par M. Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et M. Villeneuve (Berthier).

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements de M. Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, sont adoptés et l'amendement de M. Villeneuve (Berthier) est rejeté.

Le rapport amendé est adopté.

Adoption

M. Hamad, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le projet de loi n° 71, Loi portant sur le règlement de certains différends dans le secteur de l'automobile de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Adoption du principe

M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 66, Loi sur les activités funéraires, soit maintenant adopté.

2 décembre 2015

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 66 est adopté.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 66 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

À 12 h 38, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 06.

Adoption

M. Fournier, leader parlementaire du gouvernement et ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, propose que le projet de loi n° 78, Loi encadrant l'octroi des allocations de transition aux députés qui démissionnent en cours de mandat, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Fournier, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

2 décembre 2015

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, propose que le projet de loi n° 80, Loi permettant aux municipalités de neutraliser les déplacements fiscaux vers les immeubles résidentiels, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 80 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 3 décembre 2015, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 16 heures, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 3 décembre 2015, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 2 décembre 2015, à 15 h 40, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Gendron, troisième vice-président de l'Assemblée nationale, de Mme Vien, ministre du Tourisme, la représentante du premier ministre, et de M. Arsenaault, directeur des travaux parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 67 Loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique et à définir une nouvelle gouvernance en ce qui a trait à la promotion internationale (*titre modifié*)

Le Président

JACQUES CHAGNON